

L'état de la situation sur l'avortement avant 1975

A. Le bilan humain de la première guerre mondiale

Document 1

«Démographiquement, la France est confrontée à un problème qu'elle ne connut pas en 1944. Contrairement à l'après seconde guerre mondiale, le lendemain de la première guerre mondiale ne s'accompagne nullement d'un boom des naissances, ce qui déstabilise la démographie française, qui apparaissait déjà moins dynamique que celle de plusieurs autres pays à la fin du XIXe siècle. Les veuves sont 760 000 et la population, amputée des pertes des jeunes hommes, a inexorablement vieilli. Pour régler ce problème, deux solutions vont être adoptées. D'abord encourage-t-on les familles nombreuses. Une politique nataliste se fait jour à l'instigation de l'Alliance contre la dépopulation et de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française. Sur le plan législatif, une loi est votée le 31 juillet 1920, qui pénalise l'avortement. D'autre part fait-on appel à une immigration «massive.»

Source: <http://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/2782-la-france-des-annees-1920.html>

B. La loi du 31 juillet 1920

Document 2

Cette loi a été donc, le mot a été dit, «une véritable mesure de salut public». Elle avait un but démographique caractérisé et avoué. Que stipulait-elle ? Globalement, elle interdisait la contraception et l'avortement. Cet acte était passible de la cour d'Assises. D'après l'article 317, l'avortement était puni d'un d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 72 000 francs soit 11000€. Le simple fait d'en parler publiquement, de donner des informations par affichage sur la voie publique ou d'indiquer des cabinets médicaux ou «soi-disant médicaux», tombait sur le coup de cette loi. Cette «provocation» orale ou écrite «au crime d'avortement» était punie d'amende et d'emprisonnement. Le pire était que la contraception était presque aussi répréhensible que l'avortement. L'article L 648 stipulait : «Sera puni d'un mois à six mois de prison et d'une amende de 100 à 5000 francs [soit de 15 à 762 euros] quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à éviter la grossesse ou encore facilité l'usage de ces procédés». Les mêmes peines seront applicables à quiconque se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité. Interdit aussi la formation à la contraception durant les études médicales. Les conséquences étant extrêmement graves.

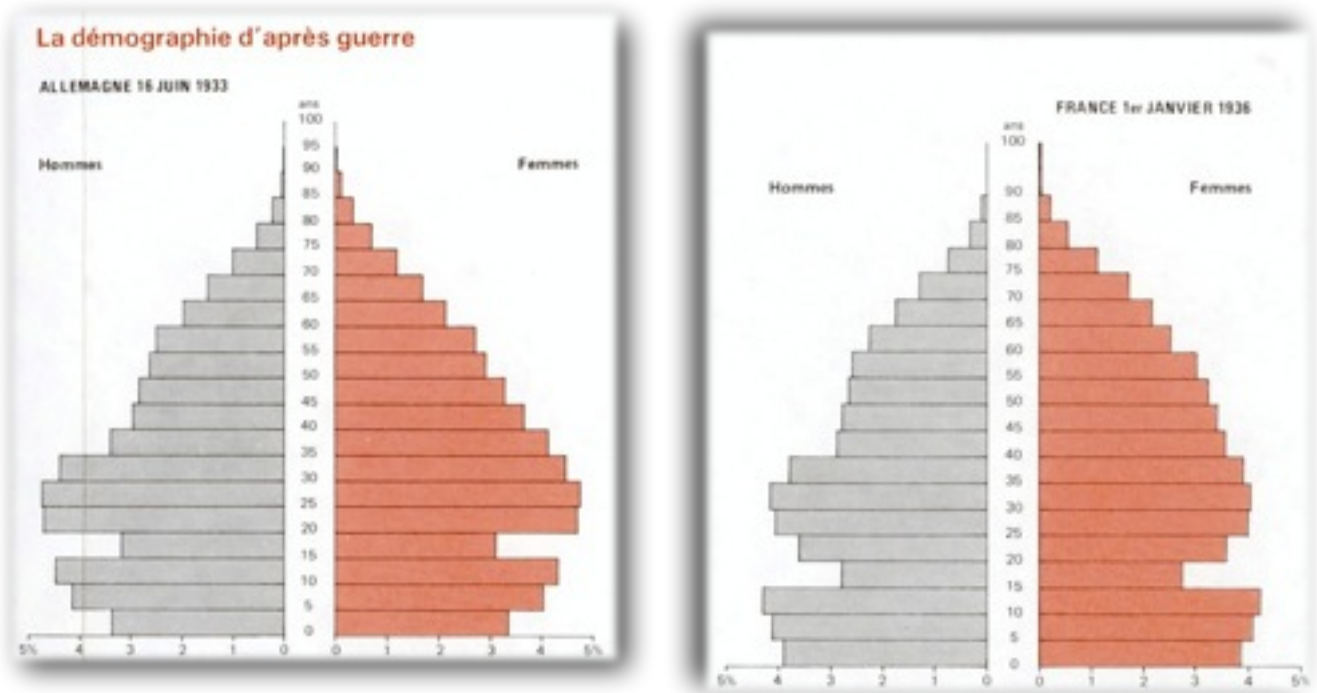
Cette loi avait de quoi faire peur à tous : aux femmes qui avortaient ou qui simplement tentaient d'avorter ; à leurs amies ; à leurs maris qui les aidaient et devenaient des complices ; aux médecins qui risquaient en plus des peines prévues; la suspension professionnelle pendant 5 ans au moins ou l'interdiction absolue.

Source: <http://avortement.over-blog.com>

Document 3: Extraits de la loi du 31 juillet 1920.

Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 100 Fr. à 3000 Fr. quiconque, soit par des discours[...]; soit par la vente ou l'offre,[...], ou par l'exposition, l'affichage ou la distribution[...], de livres, d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, de dessins[...]; aura provoqué au crime d'avortement, alors même que cette provocation n'aura pas été suivie d'effet.

Document 4 Les pyramides des âges de l'Allemagne et de la France à la veille de la seconde guerre mondiale



Source: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/premiere-guerre-mondiale/consequences-demographiques.shtml>

Document 5: Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, affiche de 1926

The poster is a complex layout with multiple sections. At the top, it states: "LE PLUS GRAND DES PÉRILS QUI MENACENT LA FRANCE EST LA DIMINUTION DE SA NATALITÉ". Below this, it presents statistics: "Nombre de naissances en France" (1914: 1,041,000; 1916: 915,000; 1924: 720,000) and "Nombre d'enfants par mariage" (1928: 2.5; 1906: 3.5; 1924: 2.5). A central illustration shows a family in a domestic setting. Text boxes describe benefits for large families: "La Famille nombreuse assure: la Gaîté au Foyer, la Confiance entre les époux, la Richesse le jour où les autres atteignent l'âge du travail, la Sécurité de la vieillesse, la Fierté du devoir accompli." and "AVANTAGES RÉSERVÉS PAR LA LOI AUX FAMILLES NOMBREUSES: Allocations nationales mensuelles, Primes de natalité atteignant jusqu'à 1,000 fr. dans certains départements, Réductions d'impôts, Réduction de 20 à 50 000 sur les billets de chemins de fer, Versement des pères de 4 enfants dans la dernière réserve, Médaille de la famille française pour les mères de 5 enfants, etc." At the bottom, it says: "Les belles familles sont les plus heureuses; par elles la France retrouvera sa prospérité." and "Les grandes familles assurent LA PAIX. Les petites familles préparent LA GUERRE." The final message is: "L'ALLEMAGNE NE NOUS AURAIT PAS ATTAQUÉS EN 1914 SI NOUS AVIONS ÉTÉ 10 MILLIONS DE FRANÇAIS DE PLUS." The footer reads: "ALLIANCE NATIONALE POUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE - 26, Rue de Valenciennes - PARIS - M. M. C."